

N° 159

Trimestriel – Quarantième année
Quatrième trimestre 2020
Bureau de dépôt : 1300 Wavre Mass Post
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

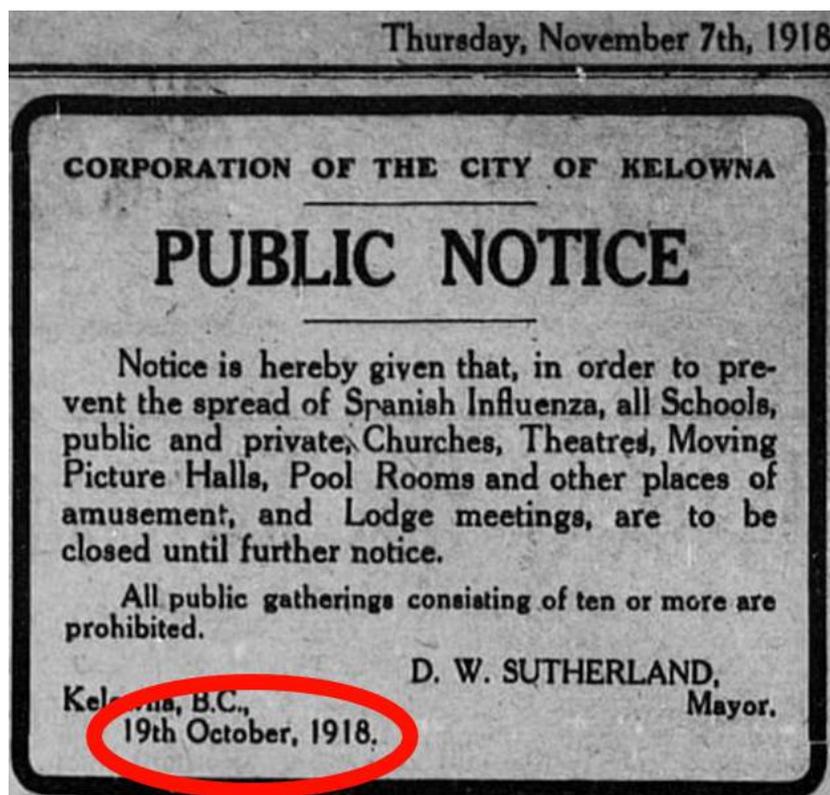
Association pour
la promotion de
la retraite active,
fraternelle et
solidaire



Éditeur responsable : Guy SEVERS, rue de Huleu, 53 – 1460 Ittre

SOMMAIRE

Fermeture des écoles : déjà il y a 102 ans	Guy SEVERS	2
Éditorial	Roland GAINAGE	3
Communiqué du Conseil d'administration		4
Consultation des membres tenant lieu d'Assemblée générale statutaire pour 2020		5
Voyage en Eure (Normandie) du 17 au 20 mai	Edmond DEBOUNY	7
o Bulletin d'inscription en page n°17		
Cotisation 2021 – Appel à paiement	Conseil d'administration.....	9
Moresnet-Neutre ... Histoire d'un rêve d'indépendance	Edmond DEBOUNY	10
Cultivons notre jardin : destruction des souches	Jean-Claude MATTHYS	14
Le resto de l'Aprafs : l'œuf, au rendez-vous de notre assiette	Louise Depuydt-Deuzio	14
Santé : conseils pour réduire son risque cardio-vasculaire	Claude VAN MALDER	15
Location d'appartements au littoral	Alain VAN STYVENDAEL	16
Petites annonces	Guy SEVERS	16
Bulletin d'inscription au voyage en Normandie		17
In Memoriam	Michel TABURIAUX	18
Composition du Bureau de l'APRAFS		19
Affiliations et réaffiliations		19
Annonces publicitaires :		
▪ Les Beaux Spectacles français		20
▪ Touring : assurance annulation pour voyages		20
▪ Ateliers « Échec à l'échec » des Jeunesses Scientifiques de Belgique		20



Rien de neuf sous le soleil ...

Confinement, fermeture des écoles et autres lieux publics : il y a 102 ans également, suite à la pandémie de « grippe espagnole » (due au virus influenza H1N1).

Chers membres,

Nous voici presque à l'aube d'une année nouvelle.

Au vu des chiffres encourageants constatés à la fin de l'été dans l'évolution de la pandémie liée au coronavirus, nous avons espéré que la vie reprendrait bientôt un cours presque normal.

Mais cet optimisme s'est avéré bien fragile.

Avec l'arrivée de l'automne, la maladie a repris vigueur partout en Europe et le nombre de nouvelles contaminations a atteint rapidement des proportions alarmantes.

Les mesures sanitaires mises en place par les autorités publiques nous plongent à nouveau dans l'atmosphère pesante du printemps dernier.

Et, du même coup, elles ont ruiné l'espoir que nous nourrissions d'offrir à une trentaine d'entre vous une bouffée d'air pur sur les rivages de l'Eure, en Normandie. Nous attendrons donc le retour des beaux jours pour réaliser cette escapade (voir à ce sujet l'annonce de la page 8).

Car nous n'avons pas le choix : les règles d'indispensable prudence que nous devons observer à nouveau sont, pour l'instant, notre meilleur filet de sécurité contre le virus.

Respectons-les rigoureusement et n'ajoutons surtout pas foi aux propos inconsidérés et peu fiables partagés sur les réseaux sociaux par celles et ceux qui prétendent savoir mieux que tout le monde ce qu'il faudrait faire pour enrayer la propagation de la Covid-19. Le risque est que ces messages, à force d'être reproduits, finissent par embrouiller les esprits et entretenir les divisions.

Or l'heure n'est sûrement pas aux désaccords, ni à la polémique, mais bien à l'unité, à la responsabilité et à la solidarité ...

Nous ne viendrons à bout de ce fléau qu'en le combattant ensemble, toutes tranches d'âge réunies. Il n'est pas inutile de le rappeler à nos adolescents et à nos jeunes adultes, sans les culpabiliser pour autant ni les pointer du doigt, quand certains d'entre eux font preuve de négligence ou de légèreté vis-à-vis du respect des consignes sanitaires.

Car « *il est dur d'avoir vingt ans en 2020* » disait le président Emmanuel MACRON dans une interview récente à la télévision française. C'est à cet âge-là en effet, affirment plusieurs psychologues, que la présence des copains est la plus nécessaire.

Et le philosophe belge Pascal CHABOT abonde dans le même sens lorsqu'il écrit qu'il est important pour ces jeunes de pouvoir faire des rencontres en dehors de la sphère familiale, parce que « *c'est dans les yeux des autres et non pas ceux des parents qu'ils apprennent qui ils sont.* »

Cela dit, c'est dans les yeux des générations qui précèdent que les aînés découvrent leurs rides. Le sentiment d'être protégés contre notre gré est palpable chez un certain nombre d'entre nous. Ces attitudes qui consistent à faire de plus en plus de choses à notre place dans les circonstances présentes, partent assurément d'une bonne intention, mais elles peuvent néanmoins développer un sentiment de dépendance qui engendre une vision négative de notre vieillissement. Et qui est, de surcroît, en rupture totale avec la chose la plus importante peut-être pour nous, les aînés ; le besoin d'être encore utile à autrui.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable en cette nouvelle période de confinement que nous gardions un contact avec nos semblables.

Prendre des nouvelles des personnes isolées, leur venir en aide si c'est possible, renouer avec des amis, s'assurer qu'un voisin, un collègue tient le coup dans la crise que nous subissons sont des gestes d'amitié et de solidarité précieux pour raffermir le moral de tous.

Par ailleurs, agir de cette façon dans notre environnement direct permet également de maintenir un niveau d'activité qui nous sera bien utile pour poursuivre demain les tâches que nous avons dû laisser en chantier.

Cette pandémie finira bien un jour. Quand la vie reprendra des couleurs plus souriantes, nous devons nous atteler à « rattraper le temps perdu » et à réfléchir à de nouvelles voies pour restaurer notre vie sociale.

Et, pour une association comme l'A.P.R.A.F.S., nous aurons besoin également d'idées et d'inspirations novatrices si nous voulons lui assurer un avenir soutenable dans notre monde en perpétuel changement.

Une chose est certaine en effet : le monde qui frappe à nos portes sera bien différent de celui que nous avons laissé avant la pandémie.

Accélérateur de tendances déjà à l'œuvre depuis plusieurs années, la Covid-19 nous conduit inéluctablement vers une époque nouvelle qui connaîtra des transformations profondes dans notre manière de vivre et de travailler.

Mais ceci est un autre débat sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus tard.

En attendant, ayons une fois de plus une pensée reconnaissante pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses de la santé. C'est grâce à leur énergie et à leur dévouement inlassable que nous voyons poindre aujourd'hui une petite lumière au bout du tunnel.

Et à vous, chers membres, permettez-moi, au nom de notre Conseil d'administration, de vous souhaiter une année 2021 heureuse, sereine et épanouissante en famille ainsi qu'une excellente santé. C'est primordial par les temps qui courent.

Le Président
Roland GAINAGE

*Madame, Monsieur,
Cher membre,*

Comme vous l'avez constaté, notre assemblée générale annuelle n'a pu se tenir en mars dernier en raison de la crise sanitaire engendrée par la Covid-19.

Pour les mêmes raisons, elle ne pourra avoir lieu cet automne.

Ceci pose problème, dans la mesure où les articles 17 et 12 de nos statuts prévoient que soient soumis à l'approbation de l'Assemblée générale :

- *le rapport sur le fonctionnement de l'association au cours de l'année écoulée;*
- *les comptes de l'exercice écoulé;*
- *le budget-programme pour l'exercice nouveau;*
- *le renouvellement des mandats d'administrateurs.*

Afin de permettre, entre autres, la publication au Moniteur belge de la liste des administrateurs réélus et en vue de faire valider les comptes de l'année écoulée auprès du Tribunal de l'entreprise, notre Conseil d'administration a décidé de consulter nos membres par la voie de notre Bulletin. Ceci nous permettra de disposer d'un document tenant lieu de procès-verbal d'une assemblée générale statutaire.

*À cet effet, **chacun d'entre vous est invité à prendre connaissance du document repris en page suivante, que nous soumettons à votre approbation.***

Les points soumis au vote de l'Assemblée générale (rapport d'activité, trésorerie et renouvellements de mandats d'administrateurs) seront automatiquement considérés comme approuvés dès la fin de ce mois de décembre, excepté si une majorité de nos membres effectifs en ordre de cotisation s'y opposait d'ici-là par un écrit adressé par courrier postal ou par courriel à notre secrétaire, Mme Jeanine COLINET (Rue de la Carrière, 49 à 1440 Wauthier-Braine – janine@fayt.net).

Le Conseil d'administration

A.P.R.A.F.S. – a.s.b.l.
Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles – N° d'entreprise : 449218876 – R.P.M. : Nivelles
Site Internet : www.aprafs.be – Contact – Secrétariat : janine@fayt.net

CONSULTATION DES MEMBRES RELATIVE AUX POINTS QUI AURAIENT DÛ ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE 2020

1. Introduction

Notre Conseil d'administration n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2020 (le 6 février).

Cette réunion fut principalement consacrée à la préparation de l'Assemblée générale planifiée pour le 19 mars à l'A.R. Vauban de Charleroi.

Le CA se proposait également d'améliorer cette année le dispositif de recrutement en vue de pallier l'érosion constante et croissante du nombre de ses membres les plus âgés. Les différentes mesures envisagées, qui s'appuyaient notamment sur une participation accrue des établissements scolaires et des services de l'administration du Ministère de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont restées lettre-morte depuis mars dernier. Elles seront activées dès que la situation sanitaire le permettra.

La présente consultation remplace les votes prévus en AG sur :

- l'approbation du PV de l'AG de 2019;
- le rapport sur le fonctionnement de l'association au cours de l'année écoulée;
- les comptes de l'exercice écoulé;
- le budget-programme pour l'exercice nouveau;
- le renouvellement des mandats d'administrateurs.

Ces points seront automatiquement considérés comme approuvés dès la fin du mois de décembre 2020, excepté si une majorité de nos membres effectifs en ordre de cotisation s'y opposait d'ici-là par un écrit adressé par courrier postal ou par courriel à notre secrétaire, Mme Jeanine COLINET (rue de la Carrière, 49 à 1440 Wauthier-Braine – janine@fayt.net).

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mars 2019

Le projet de PV a été publié dans le Bulletin n°153 du deuxième trimestre 2019.

Tant le Bulletin n°153 que le projet de PV sont disponibles sur www.aprafs.be.

3. Rapport d'activité 2019

3.1. Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises en 2019 (les 7 février, 25 avril, 17 juin, 19 septembre et 21 novembre). Les points abordés et décisions prises sont consignés dans autant de procès-verbaux.

3.2. L'Assemblée générale statutaire annuelle s'est tenue le 21 mars 2019.

3.3. Réalisations à mettre à l'actif de l'Association en 2019

3.3.1. Activités culturelles et de détente

- Visite de la base aérienne de Florennes les 14 mars et 2 avril (deux groupes de participants).

- Journée d'excursion à Trignolles et Philippeville le 15 mai.
- Escapade de quatre jours dans l'Eifel et la Vallée du Rhin du 1^{er} au 4 octobre. Les comptes-rendus de ces activités, abondamment illustrés, figurent dans les Bulletins n° 153 et 155 des deuxième et quatrième trimestres 2019.

3.3.2. Activités à caractère social

Poursuite de la location de quelques appartements de vacances à Middelkerke à des conditions avantageuses pour nos membres.

4. Situation financière de l'Association – Présentation des comptes et du budget

4.1. Compte des recettes et dépenses de 2019

La synthèse des dépenses et recettes établie par notre trésorière, Madame HÉRALY, fait apparaître un léger bonus de 135,66 € :

A Recettes		37.159,00 €
1. Cotisations		7.692,00 €
a Cotisations 2019	3.183,00 €	
b Cotisations 2020	4.509,00 €	
2. Excursion à Treignes		1.910,00 €
3. Escapade en Eifel		22.581,00 €
4. Location d'appartements		2.350,00 €
5. Escapade en Normandie 2020 - Acomptes		2.185,00 €
6. Publicité		441,00 €
B Dépenses		37.023,34 €
1. Administration et frais de gestion		1.299,59 €
2. Bulletin (impression et expédition)		6.199,00 €
3. Excursion à Treignes		1.877,00 €
4. Escapade en Eifel		23.331,00 €
5. Location d'appartements		2.350,00 €
6. Assurance		475,88 €
a Assurance 2019	237,94 €	
b Assurance 2020	237,94 €	
7. Taxe communale		55,00 €
8. Site internet		28,89 €
9. AG 2019		1.224,00 €
10. Moniteur		132,98 €
11. Décompte frais		50,00 €
C Résultats de l'année 2019		135,66 €

Au niveau des dépenses, trois remarques s'imposent :

- Le poste « Administration et frais de gestion » est plus élevé que d'habitude (1.299,59 €). Ceci est dû au paiement en 2019 de factures relatives à l'exercice 2018 et qui nous sont parvenues tardivement.
- Idem pour la rubrique « Assurances » (237,94 €).
- Le poste « Escapade en Eifel » présente un déficit apparent de 750 €, qui est largement compensé par les 1.730 € d'acomptes versés en 2018. Le bénéfice effectif fut engendré par une baisse de tarif consécutive à des inscriptions supplémentaires tardives.

Notre avoir total au 31/12/2019 s'élevait à 14.781,96 €.

4.2. Projet de budget pour 2020

Le projet de budget présente un déficit de 825 €, mais les prévisions concernant plusieurs rubriques ne sont plus d'actualité, dans la mesure où la crise sanitaire nous a empêchés de les réaliser.

La suppression des frais liés à l'organisation de l'AG rend le résultat attendu positif à hauteur de 575 €.

APRAFS - Projet de budget		Année 2020
A Recettes		37.750,00 €
1. Cotisations		7.500,00 €
2. Journée printanière		2.500,00 €
3. Voyage(s)		25.000,00 €
4. Location d'appartements		2.500,00 €
6. Publicité		250,00 €
B Dépenses		38.575,00 €
1. Administration et frais de gestion		850,00 €
2. Bulletin (impression et expédition)		6.000,00 €
a Impression	5.000,00 €	
b Expédition	1.000,00 €	
3. Journée printanière		2.500,00 €
4. Voyage(s)		25.000,00 €
5. Location d'appartements		2.500,00 €
6. Assurance		240,00 €
7. Taxe communale		55,00 €
8. Site internet		30,00 €
9. AG (repas)		1.400,00 €
C Différence		-825,00 €

5. Composition du Conseil d'administration – Renouvellement de certains mandats

Les mandats de huit administrateurs sont venus à échéance en mars 2020.

Sept d'entre eux ont introduit une demande de renouvellement de leur mandat pour une période de quatre ans. Il s'agit de M. Achille DEBRUS, M. Bernard DUPONT, Mme Marcelle HÉRALY, Mme Anne LAMOUREUX, M. Guy SEVERS, M. Claude VAN MALDER et M. Alain Van STYVENDAEL.

En revanche, M. Jean-Pierre CHARLIER a confirmé lors du CA de février dernier que, après s'être investi durant plus de 15 années, il estime le moment venu de passer le relais à de jeunes retraités porteurs d'idées innovantes. C'est pourquoi il a décidé de ne plus solliciter de renouvellement de mandat.

6. Programme des activités projetées en 2020

6.1. Une escapade à Gand le 28 avril.

6.2. Une visite culturelle : le « Train World » à la gare de Schaerbeek, le 16 juillet.

6.3. Un voyage de quatre jours en Eure (Normandie), du 29 septembre au 2 octobre.

Aucune de ces activités n'a pu être réalisée en raison de la crise de la Covid-19.

Le 29 octobre 2020,

Au nom du Conseil d'administration,

La Secrétaire,
Jeanine COLINET

Le Président,
Roland GAINAGE

L'APRAFS vous invite du lundi 17 au jeudi 20 mai à une charmante escapade de 4 jours en Eure, en Normandie.



Les Andelys – Château Gaillard

Le voyage en Eure prévu en septembre-octobre 2020 n'a, comme vous le savez, pu être organisé. Avec le concours des Voyages Angelina et après consultation des membres inscrits, nous l'avons reprogrammé, sans augmentation de prix, en mai 2021, en espérant que la situation sanitaire sera bien meilleure qu'actuellement.

Quasi tous les inscrits ont confirmé leur participation et n'ont, dès lors, aucune démarche à effectuer. Leurs inscriptions et paiements sont pris en compte automatiquement pour les nouvelles dates.

Celles et ceux qui sont intéressés à se joindre au groupe sont invités à s'inscrire avant le 28 février 2021 au moyen du formulaire figurant en page 17. Invitation cordiale à tous !

Le programme original détaillé a été publié dans le Bulletin n° 155 de décembre 2019 (disponible sur notre site). Il a été très légèrement modifié.

PROGRAMME ACTUALISÉ

1^{er} jour lundi 17 mai 2021

- **07h15 Namur (Bouge)** : embarquement au parking en face de l'agence Angelina, route de Hannut, 53.
- **08h15 Nivelles** : parking de la Tourette, av. de la Tour de Guet, en face du n° 3 (station Octa+).
- **09h00 Mons** : Grands Prés, devant Proximus Digitalent.

Déjeuner libre à Valenciennes.

- **Gerberoy** : dîner et visite libre de l'un des plus beaux villages de France.
- **Beuvais** : visite guidée en autocar et temps libre.
- **Saint-Marcel** (4 km de Vernon) : installation à l'hôtel*** Mont Vernon. Souper à l'hôtel.

2^e jour mardi 18 mai 2021

Déjeuner à l'hôtel.

- **Giverny** : visite guidée de la maison et des jardins de Claude MONET. Dîner.
- **Vernon** : visite guidée de cette charmante ville et temps libre.
- **Ivry-la-Bataille** : visite de la distillerie Calvados Morin et dégustation.
- **Saint-Marcel** : souper à l'hôtel.

3^e jour mercredi 19 mai 2021

Déjeuner à l'hôtel.

- **Evreux** : visite guidée de la ville et dîner dans la région de Louviers.
- **Pont-de-l'Arche** : petit temps libre.
- **Jumièges** : visite guidée de l'abbaye, une des plus admirables ruines de France.
- **Saint-Marcel** : souper à l'hôtel.

4^e jour jeudi 20 mai 2021

Déjeuner à l'hôtel et départ vers la Belgique.

- **Les Andelys** : Château Gaillard : panorama de la forteresse de Richard Cœur de Lion.
- **Lyons-la-Forêt** : promenade libre dans ce charmant village normand.
- **Amiens** : diner et promenade en barque dans les Hortillonnages.
- Vers 17h45 : arrivée à Mons.
- Vers 18h30 : arrivée à Nivelles.
- Vers 19h15 : arrivée à Namur.

ÉCOT, INSCRIPTIONS, PAIEMENTS, ETC.

Ce séjour est en **pension complète** du repas de midi, le jour du départ, à celui du jour du retour. Une boisson est comprise à tous les repas, midi et soir.

Prix : 650 € par personne – **Supplément chambre individuelle** : 80 €.

Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : 10 €.

Le prix comprend toutes les visites, entrées, promenade en barques, etc.

Le prix ne comprend pas les boissons supplémentaires, les assurances et les pourboires habituels.

Inscriptions : pour le **28 février 2021**. Formulaire d'inscription en page 17 et téléchargeable sur www.aprafs.be. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre des paiements.

Paielements : 50 % minimum à l'inscription et le solde avant le 15 avril 2021 sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'APRAFS.

À partir du **28 février 2021**, aucun remboursement, même partiel, des montants payés, ne pourra être octroyé eu égard à nos engagements financiers. **C'est pourquoi il est vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

Désistements : tout désistement doit être signalé à M. MATTHYS (02/687 93 65 ou 0476/69 87 95)

C'EST LE MOMENT DE VOUS RÉAFFILIER POUR L'ANNÉE 2021

L'Assemblée générale de mars 2019 a décidé de porter le montant minimal de la cotisation à 10 € à partir de l'année 2020.

Merci donc de créditer le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles ...

- **d'un montant minimal de 10 €** pour les membres effectifs (retraités des services et établissements des Communautés française et germanophone), ainsi que pour les membres adhérents (autres retraités sans restriction de réseau d'enseignement et/ou de profession);
- **d'un montant minimal de 20 €** pour les membres d'honneur.

Merci de mentionner en communication votre numéro de membre, ainsi qu'un numéro de téléphone et, de préférence aussi, une adresse courrielle.

Nous vous rappelons que les membres de l'A.P.R.A.F.S. bénéficient d'une carte « **Lunch Garden** », qui leur offre, ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent, une réduction de 10 % dans les restaurants de la chaîne.

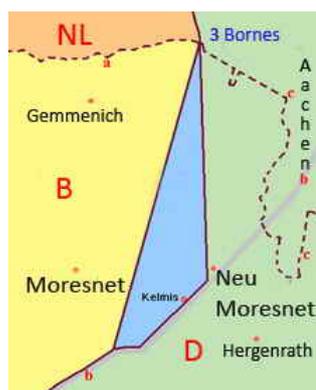
De plus, le repas faisant suite à l'Assemblée générale annuelle est traditionnellement offert aux membres en ordre de cotisation.

En renouvelant votre affiliation vous éviterez aussi l'interruption de l'envoi de votre « Bulletin des Retraités », qui est adressé trimestriellement et gratuitement aux seuls membres en ordre de cotisation.

Pour votre facilité, un bulletin de virement est joint à la présente brochure.

Le Conseil d'administration

MORESNET-NEUTRE... HISTOIRE D'UN RÊVE D'INDÉPENDANCE !

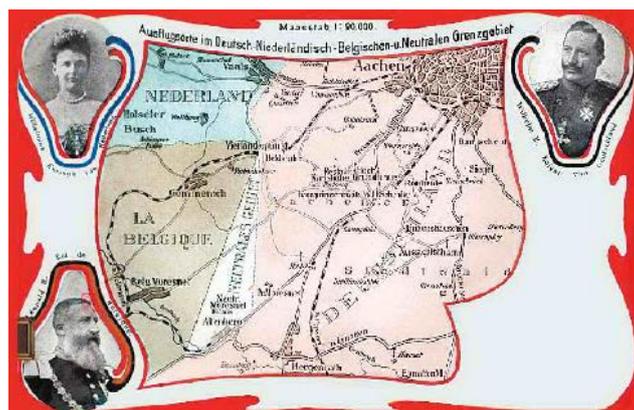


Moresnet-neutre

Un minuscule coin de notre Belgique connut une certaine autonomie pendant 98 ans... et rêva même d'indépendance.

Ce pays, qui voulait s'appeler AMIKEJO et ce fol espoir ont été anéantis par la première guerre mondiale.

Non seulement anéantis, mais aussi pulvérisés à un point tel que peu s'en souviennent.



Le si précieux zinc

Tout commence au 18^e siècle, aux confins du pays de Herve, à Moresnet, à 7 km d'Aachen (Aix-la-Chapelle) où on exploite des mines de plomb et de zinc. La mine de zinc d'Altenberg (la Vieille Montagne) était considérée comme la plus riche d'Europe. On y a extrait des millions de tonnes de calamine, nom donné à l'époque au minerai de zinc, une matière première précieuse très demandée... Le baron HAUSSMANN, notamment, consomma énormément de ce zinc provenant de Moresnet, pour couvrir les grands immeubles qu'il édifiait à Paris. Ce minerai donnera, plus tard, son nom à la commune de La Calamine.

Après la défaite de NAPOLÉON à Waterloo, les vainqueurs ont redessiné la carte de l'Europe lors du célèbre congrès de Vienne qui créa un nouveau royaume des Pays-Bas rassemblant les territoires de l'actuel royaume des Pays-Bas, des anciens Pays-Bas du Sud et de la principauté de Liège.

Mais un grain de sable... enfin un peu plus quand même, un tout petit territoire de 3,44 km², est venu enrayer cette belle mécanique. Les Pays-Bas et la Prusse n'ont pas réussi à s'accorder sur le tracé de la frontière les séparant car tous deux voulaient absolument intégrer ce bout de terre... et surtout la plus grande mine de zinc d'Europe ! Après de longues et infructueuses négociations, un « Contrat des frontières » fut signé en 1816 entre les deux pays... dans l'attente d'un règlement définitif qui n'interviendra que... 103 ans plus tard ! Le provisoire a parfois la vie dure !

Dans l'impossibilité de conclure les négociations, il fut donc décidé de scinder la commune de Moresnet, sur laquelle se trouvait le gisement, en 3 parties : le village de Moresnet proprement dit, attribué aux Pays-Bas, Neu-Moresnet (Nouveau Moresnet) attribué à la Prusse et, entre les deux, la troisième partie, autour du hameau de Kelmis devenait Moresnet-Neutre, dans l'attente d'un règlement définitif. Cette troisième partie comprenait évidemment le village de Kelmis avec ses 256 habitants et, surtout, la fameuse mine d'Altenberg, la Vieille Montagne.

Un territoire neutre... et des citoyens neutres.

Ce territoire resta géré... jusqu'en 1914 par le code Napoléon, donc le code civil de 1804 et le code pénal de 1810, qui étaient en vigueur avant le traité de Vienne puisque Moresnet-Neutre ne pouvait relever ni du droit des Pays-Bas, ni de celui de la Prusse. Les souverains prussiens et néerlandais désignèrent chacun un commissaire pour administrer et contrôler ce territoire; ces deux commissaires agissaient avec les mêmes pouvoirs que les préfets français du premier Empire.

Après la révolution belge de 1830, le village de Moresnet fut intégré au royaume de Belgique et le nouvel État indépendant reprit les droits détenus jusque-là par les Pays-Bas pour l'administration de Moresnet-Neutre. Le commissaire hollandais fut remplacé par un belge.

Grâce à l'activité florissante de la mine gérée par la « Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne » créée en 1837, la population crut rapidement pour atteindre, en 1858, un total de 2 572 habitants dont 695 « Neutres » (les successeurs des premiers habitants), 852 Belges, 807 Prussiens, 204 Néerlandais et 14 immigrants d'autres pays !

Une entreprise qui se substitue à l'État... inexistant.

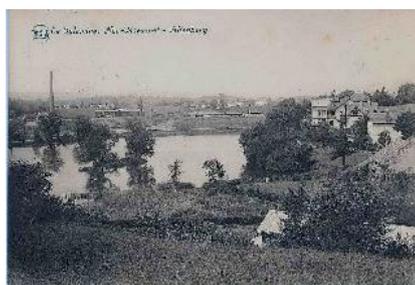
En fait, « La Vieille-Montagne », était un État... dans le territoire neutre. Elle pratiquait une politique sociale très paternaliste car ses dirigeants voulaient garder à son service les meilleurs ouvriers et employés vivant à proximité de l'entreprise. À cette fin, elle aida financièrement ses travailleurs désireux de construire leur propre maison dans le territoire. Dans le même esprit, elle organisa un système de soin de santé très favorable à l'intention des habitants.



La Vieille-Montagne S.A

Certains des directeurs furent nommés bourgmestres du territoire et... la maison communale fut hébergée... dans des locaux de la Société ! En 1857, la Vieille-Montagne fit ériger une école à son propre compte. C'est elle aussi qui mit un de ses surveillants à la disposition du bourgmestre pour qu'il exerce la fonction de garde-champêtre.

Les habitants bénéficiaient d'avantages non négligeables. Ils pouvaient notamment distiller des boissons alcoolisées sans aucune taxe. Jusqu'en 1847, ils échappèrent au service militaire, que ce soit en Belgique ou en Prusse. Ils avaient le droit d'effectuer leurs achats aussi bien en Prusse qu'en Belgique sans être soumis à une quelconque taxe douanière. Par ailleurs, les impôts étaient bien inférieurs à ceux payés dans les pays voisins... alors que les salaires et le niveau de vie étaient plus élevés.



Étang et site de La Vieille-Montagne

Lorsque la mine commença à s'épuiser, les dirigeants de la Vieille-Montagne cherchèrent d'autres pistes de développement économique. C'est ainsi qu'ils ouvrirent un casino idéalement situé entre les 3 pays voisins, mais... les commissaires prussien et belge envoyèrent leur police pour le fermer... après à peine 17 jours d'activités !

Les cadres de la Vieille-Montagne disposaient d'un étang pour pêcher, au pied du terril. La société de pêche très exclusive qu'ils créèrent en 1896 réunissait 20 membres triés sur le volet.

Radicalement démocratisée, elle existe toujours, sans plus aucun lien avec la Vieille-Montagne et se prépare à fêter son 125^e anniversaire, en 2021.

En route vers l'indépendance !

Cette prospérité donna à certains l'envie de transformer ce territoire neutre en un petit État indépendant. Parmi les promoteurs de cette revendication un médecin allemand, le docteur Wilhelm MOLLY, né à Wetzlar (Allemagne), qui avait ouvert un cabinet généraliste à NeuMoresnet (Allemagne). Il connut une certaine célébrité en enrayant un risque d'épidémie de choléra. Il fut ainsi repéré par les responsables de la Vieille-Montagne qui l'engagèrent au service de leur société. Le docteur déménagea donc à Moresnet-Neutre.

Humaniste idéaliste, il rêvait d'indépendance pour le territoire qui l'avait adopté. Dès 1886, il fut à la base de la création d'un service postal propre à Moresnet-Neutre et, avec ses amis, il fit éditer le 1^{er} octobre 1886 une série de 8 timbres-poste valables pour le courrier intérieur.

Cette initiative ne recueillit pas l'assentiment des commissaires... et des services postaux des deux pays qui firent interdire l'usage des timbres locaux dès le 21 octobre. Ces timbres rares (et chers) sont prisés par les collectionneurs...





Étonnamment, ils ont été mis à l'honneur, en 2019, par la poste belge qui les a repris sur un feuillet de deux timbres consacrés au centenaire du rattachement de Moresnet-Neutre à la Belgique !

Le docteur MOLLY rêvait de faire de Moresnet-Neutre, le premier État libre avec pour langue officielle ni le français, ni l'allemand, ni le néerlandais mais l'espéranto. Il avait trouvé un nom pour cet état : AMIKEJO (Amitié). Avec ses amis, ils avaient choisi, pour

le futur État, un drapeau à bandes horizontales noir, blanc, bleu. Ils développèrent des activités de propagande et, en 1908, au local de la Société des Carabiniers, le docteur rassembla la population du territoire pour exposer ses projets. À l'issue de la réunion, la fanfare de la Vieille-Montagne interpréta, pour la première fois, « Amikejo » qui devait devenir l'hymne national du nouvel État.



Amikejo - Drapeau



Amikejo

Une utopie ? Pas certain car la presse internationale évoqua ces événements et donna de la crédibilité à cet espoir de création d'un État espérantiste indépendant. De plus, le quatrième congrès espérantiste réuni à Dresden (Dresde, Allemagne) renonça à son choix de Den Haag (La Haye, Pays-Bas) pour établir le siège de la centrale mondiale de l'espéranto et lui préféra Moresnet-Neutre !

La valse des annexions.

L'empire allemand tenta, vainement, à plusieurs reprises, d'annuler le statut « temporaire » du territoire. Les négociations avec la Belgique n'aboutirent jamais.

Lassés, les Allemands n'ont pas hésité à se livrer à des actes de sabotage. Ainsi, en 1900 ils coupèrent l'alimentation en électricité et les lignes téléphoniques du territoire neutre !

En aout 1914, les troupes impériales envahirent le modeste territoire pour le rattacher immédiatement à l'Allemagne. C'en était fini de Moresnet-Neutre. À l'issue de la guerre, le traité de Versailles, en 1919, attribua La Calamine à la Belgique.

Ce ne fut pas l'épilogue de cette histoire puisque, en 1940, le Reich nazi annexa La Calamine et sa région. Il fallut attendre la libération pour que La Calamine ainsi que les cantons de l'Est (Eupen, Malmédy, Saint-Vith) reviennent à la Belgique.

Et maintenant ?

Le siège de la Vieille-Montagne, construit en style art nouveau, en 1906... couvert d'un toit en zinc qui a résisté à l'usure du temps depuis plus d'un siècle, trône toujours majestueusement



L'étang – À droite et en reflet, l'ex-casino

le long de la rue de Liège à La Calamine, à côté de la modeste gare désaffectée (en blanc sur la photo), tous deux transformés en musée de la Vieille-Montagne.



La Vieille-Montagne – Siège à La Calamine

L'ancien site industriel et son terroir ont été largement colonisés par des commerces... avant qu'on ne perçoive leur intérêt écologique. Maintenant, la partie subsistante du terroir a été

convertie en réserve naturelle car elle accueille une végétation particulière à cause de la teneur en zinc des terres. On y admire, entre autres, des pensées calaminaires. L'étang, en zone Natura 2000, racheté par la commune fait la joie des promeneurs... et des pêcheurs !

Après la fusion des communes de Neu-Moresnet, Hergenrath et La Calamine, la commune nouvelle a adopté un blason associant le lion, emblème belge et hollandais à l'aigle prussien, le tout surmonté par les armoiries de la Vieille-Montagne. Intégrée à la Communauté germanophone, elle a pris pour nom Kelmis en allemand, La Calamine, en français, et... Kellemes en plattdeutsch, le patois local.



La Calamine – Blason

La Calamine attire beaucoup de monde à l'occasion de son carnaval rhénan qui culmine au Rosenmontag (le Lundi des Fous et non pas le Lundi des Roses comme certains le traduisent littéralement mais erronément).

Quant à la pointe nord de l'ancien territoire neutre, elle n'est plus sur les terres de La Calamine, mais bien celles de la commune de Plombières, comme le village de Moresnet d'ailleurs, et elle est devenue un attrait touristique important. En effet, c'est en cet endroit, marqué par les « Trois Bornes » que se rejoignent les trois frontières : celles de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique. De 1830 à 1914, il y avait une quatrième frontière, celle du territoire de Moresnet-Neutre. C'est exactement à ce point de rencontre des trois frontières que se situe le point le plus élevé des Pays-Bas, le Vaalserberg (le mont de Vaals) qui culmine à la hauteur vertigineuse de 322,40 m (marqué par une pierre, au sol).



Les « Trois Bornes »

Point de glacier à admirer là-haut mais de jolis paysages verdoyants de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne. Pour mieux les découvrir, les touristes ont le choix entre deux tours : la tour Roi Baudouin en Belgique, la tour Wilhelmina aux Pays-Bas. Manque une tour allemande !

Il est maintenant plaisant de sourire à l'évocation de ce passé agité... mais il faut savoir que des hommes et des femmes ont changé cinq fois de nationalité entre 1910 et 1950 : de « Neutres » ils sont devenus Allemands en 1914, Belges en 1919, Allemands en 1940 et Belges en 1945... sans jamais avoir déménagé ! Ajoutez que, drame supplémentaire, les hommes ont été mobilisés par l'armée belge en 40... puis par l'armée allemande deux ans plus tard !

Voilà comment le rêve de certains, créer un petit Monaco en bord de Gueule, s'est mué en chimère !

Edmond DEBOUNY – Administrateur



Carte postale adressée le 18 mai 1940 par le nouveau dirigeant allemand de la Vieille-Montagne au président de la Société de Pêche.

Mention « Société de la Vieille-Montagne » surchargée en allemand « Betrieb V.M. Moresnet » (Entreprise V.M. Moresnet).

Le cachet postal porte la mention « Moresnet Heimkehr ins Grossdeutsche Vaterland » (Moresnet Retour dans la grande patrie allemande !)



La destruction des souches d'arbres

Criber la face supérieure de la souche de trous verticaux d'un diamètre minimal de 1 cm, d'au moins 20 cm de profondeur et espacés de maximum 10 cm.

Ensuite, ...

- soit y incorporer du « chlorate de soude » (nom familier du chlorate de sodium $[\text{NaClO}_3]$).
Boucher hermétiquement les trous avec de la terre argileuse ou de la bougie.
- soit imbiber la souche d'une solution saline, par exemple du « sel gemme » ou halite (gros cristaux de chlorure de sodium $[\text{NaCl}]$) ou du « sel d'Epsom » (sulfate de magnésium $[\text{MgSO}_4]$).

Le sel de table (petits cristaux de NaCl) est plutôt agressif pour le sol).

Recouvrir la souche d'une paroi opaque et imperméable (sac poubelle en plastique noir) afin de supprimer la pénétration de la lumière.

La souche meurt plus rapidement sans la lumière du soleil et sans pluie.

Il faut patienter au moins six semaines et jusqu'à plusieurs mois avant d'avoir une souche complètement morte.

Vérifier de temps en temps comment les choses progressent.

Quand la souche est bien morte, elle commence à se décomposer.

Saturer ensuite la souche avec de l'essence et y mettre le feu avec précaution, tout en surveillant sa combustion.

Jean-Claude MATTHYS – Administrateur



LE RESTO DE L'A.P.R.A.F.S. L'œuf, au rendez-vous de notre assiette



Mollet, mimosa, à la coque, brouillé, ... l'œuf fait partie de notre quotidien depuis plus de 8000 ans, avec la domestication des gallinacés. Des coquilles d'œufs de pintade, d'oie ou encore de cane ont été retrouvées sur des sites archéologiques remontant à la préhistoire.

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation, la consommation moyenne d'œufs dans l'Union européenne est de 202 par personne par an; nous pouvons estimer en être friands avec 235 par Belge.

Pourtant, il y a quelques années, manger de l'œuf a été décrié :

- « Il augmente le taux de cholestérol. »
- « Pas plus de deux œufs par semaine ! »
- « Le jaune d'œuf provoque des arrêts cardiaques. »

Une diététicienne bien connue nous rassure cependant. L'œuf est un aliment protéinique de référence, il n'y a pas à s'inquiéter d'en manger quotidiennement. Ces fausses croyances n'ont vraiment pas lieu d'être; au contraire, il s'agit d'une très bonne source de protéines.

C'est d'ailleurs un aliment plutôt étonnant. En effet, notre corps a besoin de neuf acides aminés dits essentiels, parce qu'il ne peut les produire lui-même. Or, qui les a tous et en bonne quantité ? L'œuf !

Alors, il est vrai que le jaune contient du cholestérol mais il se compose aussi d'antioxydants qui contrecarrent l'effet de celui-ci.

On pourrait même imaginer se nourrir presque uniquement d'œufs si les poules qui les produisent étaient élevées à la graine de lin afin de rendre les œufs plus riches en oméga3, tant c'est un aliment complet !

Louise DEPUYDT-DEUZIO, dans
« Les Amis du Petit-Élevage de Villers-la-Ville »

SANTÉ

Conseils pour réduire son risque cardiovasculaire

Les aînés – pour ne pas dire les personnes âgées – qui ne bénéficient pas d'une alimentation équilibrée et qui, quelque peu pantouflards, ne pratiquent guère d'activités physiques ou sportives, ont beaucoup plus de probabilité, que les « non-gourmets » et les sportifs, de connaître, un jour ou l'autre, un important problème cardiovasculaire, tel que l'AVC, l'infarctus ou toute autre affection cardiaque,

Or il est si simple de diminuer ce risque qui peut conduire à la mort.

Si vous désirez rester en bonne santé, suivez les conseils suivants : « mangez » et « bougez » correctement, vous ne vous en sentirez que mieux, croyez-moi.

Alimentation ...

1. Mangez suffisamment de fruits et de légumes, soit au moins trois à cinq portions par jour, de préférence davantage ...
2. Limitez votre consommation d'alcool.
3. Mangez moins de viandes rouges et de produits laitiers.
4. Mangez du poisson au moins deux fois par semaine.
5. Les noix sont bonnes pour le cœur, mais très caloriques : mangez-en mais limitez les portions à 30 g par jour.
6. Évitez les sodas, ou préférez les versions sans sucre.



Activités physiques ...

1. Trouvez une activité physique que vous appréciez, de manière à tenir le coup.
2. Essayez d'intégrer autant d'activité physique que possible dans votre quotidien. Préférez les escaliers aux ascenseurs et gardez votre voiture à une certaine distance de votre objectif.
3. Faites plus souvent de la marche à pied ou du vélo.
4. Lorsque vous êtes amenés à rester longtemps assis, faites régulièrement des pauses et profitez-en pour marcher un peu ou vous dégourdir les jambes.
5. Essayez de pratiquer au moins 30 min d'activité physique cinq fois par semaine. Choisissez une activité physique d'intensité modérée (marche, vélo, jardinage, passer l'aspirateur, ...)

Claude VAN MALDER, administrateur et Past-President

NOS LOCATIONS D'APPARTEMENTS AU LITTORAL – MIDDELKERKE

Conséquence de la crise sanitaire, nous ne sommes actuellement (fin novembre 2020) pas en mesure de garantir que nous pourrions encore disposer des habituels appartements en juin et septembre 2021.

Nous devrions en savoir plus en janvier ou février 2021.

M. Alain VAN STYVENDAEL se tient à votre disposition pour vous communiquer davantage de précisions : arbavst@gmail.com – 0486 / 83 71 58.

PETITES ANNONCES

Locations :

- **Coxyde** : appartement une chambre, vue sur mer, 50 m de la digue, semaine, quinzaine, mois, toute période, non fumeur – Idéal pour deux personnes. [Infos](tel:065660305) : 065/66 03 05 et 0496/63 64 17
- **La Panne** : appartement rez-de-ch. 4 à 6 personnes – Vuurtorenstraat, 6. À 50m de la digue Une ch., living avec divan-lit, cuisine équipée, sdb avec WC. [Loc. w-e, semaine, quinzaine, mois ou année.](mailto:arbavst@gmail.com) [GSM](tel:0478279894) : 0478/27 98 94
- **St-Idesbald** : villa tout confort - 2 ch. - 500 m de la plage - semaine - quinzaine - mois - non fumeur – chien admis – Cabine de plage en saison. [GSM](tel:0486837158) : 0486/83 71 58 – arbavst@gmail.com
- **Westende** : appartement 2 ch. (6 couchages) situé Priorijlaan (place du tennis central), à ± 50 m de la digue. Exposition plein sud, large vue sur mer, terrasse. [Infos et photos au 0475/79 60 81](tel:0475796081)
- **Espagne – Costa Brava** : San Antoni de Calonge. Splendide villa tt confort – 4 ch. (10 couchages) – 2 sdb – Gde piscine – Terrain de pétanque – Vélos – Parking et jardin clôturés. [GSM](tel:0475411155) : 0475/41 11 55
- **Espagne – Costa Brava** : Calonge (près de Palamos et Playa de Aro). Villa tt confort – 3 ch – 2 sdb – garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer – TV avec chaînes françaises. [Tél.](tel:068449801) : 068/44 98 01
- **France – Hautes Alpes** : Vars « Forêt blanche », plus grand domaine skiable des Alpes du Sud. Ds chalet privé, à 1.850m, 3 appart. tt confort de 1 à 3 ch. (de 4 à 9 couchages), disponibles toute l'année (surtout hors vacances scolaires d'hiver). Gdes terrasses, parking privé, ensoleillement exceptionnel. [Infos et photos](tel:0475796081) : 0475/79 60 81
- **France – Isère – Alpes du Nord** : Collet d'Alleverd (entre Chambéry et Grenoble), station de ski. Studio-cabine 4 pers. situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. 200 €/semaine hors vacances scolaires d'hiver (belges et françaises). [GSM](tel:0478739744) : 0478/73 97 44
- **France – Languedoc-Roussillon** : presqu'île de la Coudalère (Le Barcares) à 25 km de Perpignan. Dans domaine gardé avec piscines à 50m, appartement rez-de-ch. plein sud, au bord d'une petite plage. 2 ch, l'une avec lit double, l'autre 2 lits superposés. Une ch. cabine avec 2 lits d'une personne. Living avec divan-lit 2 personnes. Cuisine avec taques électriques, micro-ondes, lave-vaisselle, frigo/surgélateur, percolateur. Gde terrasse à moitié couverte et clôturée avec meubles jardin. [Loc. semaine, quinzaine, mois](tel:0475448115) : 0475/44 81 15

À vendre :

- **Collection « Artis » de 113 livres** au format 20 x 29, depuis « Animaux de tous pays – Tome 1 » jusqu'à « L'Australie ». Tous les livres sont à l'état neuf, avec images et jaquettes. D'autres collections sont disponibles : « Artis », Historia », « Soubry », etc. [Faire offre au 04/367 67 16](tel:043676716)
- **Soufflet de forge authentique** en parfait état et avec cadre-support en fer. Très décoratif ! Prix souhaité : 480 € [Dimensions](mailto:hemberg.michel@yahoo.fr) : L. :182 cm, l. 95 cm et h. 50 cm. [Infos et photos](mailto:hemberg.michel@yahoo.fr) : hemberg.michel@yahoo.fr – 02/354 63 53
- **Veste et manteau vison** taille 47-48 Très bon état. [Tél.](tel:081569654) : 081/56 96 54 (St-Denis – Gembloux)
- **Veste en vison** modèle ¾ – Taille 44-46 (longueur 85 cm) – État impeccable – Achetée 4 250€, cédée à 650 €. [Tél.](tel:071798347) : 071/79 83 47 (Mettet)
- 1. Très belle **collection de cristaux et minéraux**, chacun disposé sur socle nominatif, contenus dans une vitrine en verre contenant 15 niches. Chaque objet est décrit dans un livret. Prix : 150 € pour l'ensemble.
- 2. **Service complet de verres en cristal du Val-Saint-Lambert** : 4 types de verres. Prix modéré. [Cristaux et service de verres](tel:023546577) : 02/354 65 77 et 0497/12 44 38

Pour insérer gratuitement une petite annonce durant l'année 2020 ...

adrezsez votre demande à Guy SEVERS guy.severs@gmail.com (ou rue de Huleu, 53 à 1460 Ittre)

À renvoyer pour le 28 février 2021, par la poste ou par mail, à M. Jean-Claude MATTHYS,
Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse – ✉ jeanclaude.matthys@skynet.be

NOM et prénom :
N° d'affiliation (voir l'étiquette du Bulletin) : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Localité :
Téléphone et / ou GSM :
Mail :
Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :
Téléphone GSM

Je réserve (**cochez les cases adéquates et complétez**) :

une chambre double à 650 euros par personne soit : €
Autre occupant de cette chambre : nom et prénom
Date de naissance :

une chambre single à 730 euros par personne soit : €

Pour les participants qui ne sont pas membres, ni de la famille d'un membre :

je paie un supplément de 10 euros par personne soit : €
 suite à des difficultés motrices, une chambre au rez-de-chaussée est indispensable
(Il n'y a pas d'ascenseur).

Je paie :

des arrhes de € (au moins 50% du montant total), **à l'inscription.**
 le solde de € avant le **15 avril 2021.**

J'embarquerai :

à Namur (Bouge) au parking en face de l'agence Voyages Angelina, à 7h15.
 à Nivelles, parking de la Tourette à 8h15.
 à Mons, Grands Prés, devant Proximus Digitalent à 9h00.

Date et signature :

Tout désistement doit être signalé à M. MATTHYS (02 687 93 65 ou 0476 69 87 95).

Après le 28 février 2021 aucun remboursement ne sera possible eu égard à nos engagements. C'est pourquoi il est vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.

IN MEMORIAM

- Le 12 août 2020, est décédé à Namur **Adolphe RONVEAUX**, professeur honoraire de sciences et de géographie à l'École moyenne de l'État à Gesves. Il était né à Ohey le 10 avril 1940. Ses funérailles ont eu lieu à Ohey le 17 août 2020.
- Le 2 septembre 2020, est décédé à son domicile **Norbert CAPELLE**, professeur honoraire de français à l'Athénée Royal de Welkenraedt. Il était né à Marche-en-Famenne le 11 avril 1929. Ses funérailles ont eu lieu à Heuzy le 7 septembre 2020.
- Le 05 septembre 2020, est décédée à Namur **Nicole RONDELET**, (veuve de Gérard GONTIER), éducatrice honoraire à l'Athénée Royal de Jemeppe-sur-Sambre. Elle était née à Anseremme le 21 novembre 1950. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Gérard le 9 septembre 2020.
- Le 5 septembre 2020, est décédé à Auderghem **André PREAT**, préfet des études honoraire de l'Athénée Royal de Welkenraedt. Il était né à Mons le 8 avril 1932. Ses funérailles ont été célébrées à La Hulpe, dans l'intimité familiale.
- Le 10 septembre 2020, est décédé à Mons **Jean MEUNIER**, inspecteur honoraire de l'Enseignement de Promotion sociale. Il était né à Quièvrechain le 30 octobre 1930. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Symphorien le 16 septembre 2020 dans la plus stricte intimité familiale.
- Le 3 octobre 2020, est décédé à Lodelinsart **Alfred BERGILEZ**, directeur général honoraire au Ministère de la Communauté française. Il était né à Dampremy le 11 mai 1926. Ses funérailles se sont déroulées le 6 octobre 2020 dans la plus stricte intimité.
- Le 10 septembre 2020, est décédée à Namur **Lorette GELINNE**, professeur honoraire de morale non confessionnelle à l'Athénée Royal de Rochefort. Elle était née à Rochefort le 9 décembre 1952. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Ciney le 16 septembre 2020.
- Le 15 septembre 2020, est décédé **Manuel FERNANDEZ**, professeur honoraire de cours techniques à Jupille. Il était né à Barruelo (Espagne) le 16 avril 1931. Ses funérailles ont eu lieu à Hermée le 21 septembre 2020.
- Le 29 septembre 2020, est décédée à Liège **Annette BELVAUX**, (veuve BASTIEN), professeur honoraire d'économie domestique à l'Athénée Royal de Saint-Georges. Elle était née à Franchimont le 10 mars 1930. Ses funérailles ont eu lieu le 3 octobre 2020.
- Le 1^{er} octobre 2020, est décédé à Auvelais **Daniel CARVERNE**, instituteur primaire honoraire à l'École fondamentale de la Communauté française à Spy. Ancien chargé de mission. Il était né à Vaucelles le 11 décembre 1946. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Gilly le 5 octobre 2020.
- Le 5 octobre 2020, est décédée à Ath **Agnès GEVAERT** (épouse de Walter WILLOCQ) membre honoraire du personnel de maîtrise de l'Athénée Royal « Lucienne Tellier » d'Anvaing. Elle était née à Kruishoutem le 23 juin 1933. Ses funérailles ont eu lieu à Buissenal, suivies de l'incinération et de la cérémonie d'adieu au crematorium « Les Blancs Arbres » à Hacquegnies le 9 octobre 2020.
- Le 7 octobre 2020, est décédée à Namur **Judith LALOYEAUX**, (veuve de Georges DESUENNE), professeur honoraire d'économie domestique à l'Athénée Royal de Jemeppe-sur-Sambre. Elle était née à Donstiennes le 27 septembre 1942. Ses funérailles ont eu lieu à Sart-Saint-Laurent, suivies de l'incinération au crematorium de Gilly et de l'inhumation au cimetière de Sart-Saint-Laurent.
- Le 11 octobre 2020, est décédé à Dinant **Émile SERUSIAUX**, secrétaire de direction honoraire à l'Institut technique de la Communauté française à Dinant. Il était né à Warnant le 13 août 1930. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium du Cœur de Wallonie de Ciney le 15 octobre 2020.
- Le 23 octobre 2020, est décédée à Nivelles **Marie-Josée RINGOOT**, professeur honoraire de langues germaniques à l'Athénée Royal de Nivelles. Elle était née à Koekelberg le 22 mars 1939. Ses funérailles ont eu lieu à Nivelles dans la stricte intimité familiale.
- Le 23 octobre 2020, est décédé à Evere **Raymond DOMBRECHT**, professeur honoraire de français à l'Athénée Royal d'Etterbeek. Il était né à Anderlecht le 25 octobre 1930. Ses funérailles ont lieu dans la plus stricte intimité familiale.
- **Rectificatif** : le 2 mai 2020, est décédé à Gembloux **Antoine LETELLIER**, directeur honoraire de l'École primaire d'enseignement spécial à Gembloux. Il était né le 25 novembre 1929. Ses funérailles ont eu lieu à Gembloux le 5 mai 2020, dans la stricte intimité familiale.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel TABURIAUX**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – tabumi@skynet.be – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA RETRAITE ACTIVE, FRATERNELLE ET SOLIDAIRE – A.S.B.L.

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles – **N° d'entreprise** : 449218876 – **R.P.M.** : Nivelles
Numéro d'identification : 1393/93 – **Site Internet** : www.aprafs.be

BUREAU DE L'A.P.R.A.F.S.

<u>Membre fondateur</u>	M. Yvon GÉRARD
<u>Président</u>	M. Roland GAINAGE 02 / 384 10 93 – maggy.mantia@skynet.be
<u>Vice-Président</u>	M. Guy SEVERS 067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com
<u>Secrétaire</u>	Mme Janine COLINET 02 / 366 10 13 – janine@fayt.net
<u>Secrétaire-adjoint</u>	M. Guy SEVERS
<u>Trésorier</u>	M. Jean-Claude MATTHYS 02 / 687 93 65 – jeanclaude.matthys@skynet.be
<u>Trésorière-adjointe</u>	Mme Marcelle HÉRALY 067 / 21 32 37 – marcelleheraly@hotmail.com

Mme HÉRALY est également responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités ».

AFFILIATION – RÉAFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit, pour l'année civile 2020 ...

- **10 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur ...

➤ sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement.

Nos **nouveaux affiliés** reçoivent en outre une **carte « Lunch Garden »** (réduction de 10 % dans les restaurants de la chaîne), réservée à nos membres en ordre de cotisation.

DEMANDE D'INFOS POUR NOTRE FICHER : vos GSM et courriel

Chaque mois nous recevons en retour des Bulletins non distribués sans que la raison n'en soit précisée. Nous souhaitons dans un tel cas pouvoir prendre contact avec vous autrement que par courrier postal. Aussi nous demandons-nous, si ce n'était déjà fait, de nous faire connaître une adresse courrielle et/ou un numéro de téléphone pour vous joindre. Merci d'adresser un courriel à guy.severs@gmail.com en mentionnant vos nom, prénom, adresse postale et/ou n^{o(s)} de téléphone (ainsi que, idéalement, dernier emploi).

Nous utilisons, selon les auteurs des articles, tantôt l'orthographe traditionnelle, tantôt l'orthographe rectifiée (voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin n° 140), ainsi que diverses dénominations pour les repas ...

Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, Vice-Président et éditeur responsable : guy.severs@gmail.com.

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.



Vendredi 29 janvier 2021, 20 h

Centre culturel
d'Eupen
Rue Neuve, 86

Vendredi 05 mars 2021, 20 h

BREL – CLOCLO, CHANTEURS POPULAIRES

Sabrina KLINKENBERG et ses musiciens associent les deux répertoires en un spectacle musical chatoyant !

ZINC

Dynamo Théâtre et Théâtre National.

Un précieux minéral, un territoire-confetti, des citoyens écartelés entre les Pays-Bas, la Belgique et la Prusse... une histoire vraie !

Prix des places : 6,75 € – Renseignements www.bsfeupen.be – Réservations, préventes : 087 74 00 28

Exploration du Monde :

Le **15 janvier à 20 h** : « DANEMARK – NORMANDIE, sur la route des Vikings »

Le **22 janvier à 20 h** : « TOKYO, au pays des extrêmes »

Le **26 février à 20 h** : « SÉNÉGAL, du nord au sud »

Prix des places : 4,95 € – Renseignements www.bsfeupen.be – Réservations, préventes : 087 74 00 28

Voyages – Assurance annulation ... et plus

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation auprès d'une compagnie spécialisée (Europe Assistance, Touring, ...).

Notre partenaire occasionnel « Teralis » (071 86 66 60) propose ce service.

4 formules différentes avec Touring : Annulation, Travel protect, All in et All in premium



Les ateliers Échec à l'échec sont des cours de rattrapage scolaire destinés aux élèves de la 6^e primaire à la 6^e secondaire. Ces cours sont accessibles aux élèves qui sont en situation d'échec scolaire mais aussi à ceux qui souhaitent seulement une petite révision.

Comment ça se passe ?

- Groupes de 10 élèves maximum.
- Cours donnés par des enseignants expérimentés.
- Explications et exercices individualisés.
- 1h15 de cours par jour pour chaque matière (max. 4 matières).

Quelles sont les matières proposées ?

Nous proposons des ateliers pour tous les cours généraux (mathématiques, français, langues, sciences) et pour certains cours spécifiques (méthode de travail, orthographe, sciences éco, ...).

Quand ? Où ? Combien ?

- à Pâques : 40 € pour 5x 1h15 de cours
- En août : 80 € pour 10x 1h15 de cours
- Plus de 70 centres en Wallonie et à Bruxelles

Infos et inscriptions :
www.jsb.be - info@jsb.be
02 537 03 25